

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

### **Présents :**

Elisabeth FOREST, Maire, Régis BONNEFOY, 1<sup>er</sup> Adjoint, Monique CHARDON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Gérard BALTHAZARD, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Hervé BERNARD, Michel CHARDON, Martine MANCIER, Marjolaine FERRAPIE, Conseillers Municipaux

**Absente représentée :** Sophie VIRICEL, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monique CHARDON.

### **Absent excusé :**

David THOMAS, Conseiller Municipal.

### **Absente :**

Aurélien VILLARD, Conseillère Municipale.

Michel CHARDON est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 octobre 2018 établi par Régis BONNEFOY est approuvé.

---

## **CONSEIL MUNICIPAL - INFORMATION**

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour raison professionnelle, par courrier reçu le 6 novembre, Philippe Sabatier, conseiller municipal, lui a présenté sa démission.

## **FINANCES - TARIFS 2019**

### **SERVICE D'ASSAINISSEMENT – CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES**

Après que Madame le Maire ait rappelé les prévisions du budget primitif de la commune et de celui du service d'assainissement pour 2018, le conseil municipal confirme que la contribution de la commune au service d'assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales s'élève à 15 000 €.

### **ENGAGEMENT DEPENSES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019 – COMMUNE ET SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

En application des dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019 de la commune et de celui du service d'assainissement, le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de la commune et du service d'assainissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018. Il détaille les articles budgétaires concernés et s'engage à reprendre les crédits effectivement engagés sur la base de cette autorisation au budget primitif de 2019.

### **TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019**

#### ***PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF***

Considérant l'importance des travaux à venir et les tarifs pratiqués dans les communes voisines, le conseil municipal fixe la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à 1 750 € par logement.

## **REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal décide de ne pas majorer la redevance d'assainissement en 2019.

Abonnement annuel : 49 €

Tarif : 1 € / m<sup>3</sup> d'eau facturé

## **CIMETIERE**

Les tarifs sont votés ainsi qu'il suit

- |  |                        |
|--|------------------------|
| - Concession cinquantenaire                  | 219 € / m <sup>2</sup> |
| - Concession trentenaire                     | 183 € / m <sup>2</sup> |
| - Emplacement dans columbarium pour 30 ans : | 537 €                  |
| - Emplacement dans columbarium pour 15 ans : | 324 €                  |

## **TRAVAUX ET PROJETS EN COURS**

### **MAISON DE SANTE**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour les démarches entreprises afin d'assurer le remplacement du docteur Cottalorda n'ont pas abouti ; elle fait part de son inquiétude et ajoute que de nouvelles pistes seront étudiées.

### **ASSAINISSEMENT**

La société LMTP a assuré la réparation de la membrane de la lagune du bourg (4 830 € H.T.).

Régis Bonnefoy précise que le niveau d'eau est en train de remonter et que les aérateurs seront remis en service très prochainement.

### **VOIRIE**

Sur proposition du groupe de travail présentée par Gérard Balthazard, le conseil municipal décide de solliciter une subvention du Département, dans le cadre de l'enveloppe de solidarité de voirie communale, pour la réfection des chaussées et la reprise de trottoirs rue des Lauriers et allée des Sapins.

Le projet est estimé à 48 456.50 € H.T. par les services départementaux chargés d'assister la commune pour la préparation du programme voirie.

### **EGLISE**

Des fissures étant apparues au niveau des voutes de l'église, Régis Bonnefoy informe le conseil municipal de l'intervention d'une équipe de spécialistes afin de dresser un état des lieux et de mettre en œuvre les mesures qui s'avéreront nécessaires afin de maintenir la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine communal. Il ressort des premières constatations que la situation ne semble pas dangereuse actuellement.

Madame le Maire a rencontré les responsables de la paroisse Saint Marcellin en Pilat qui sollicitent l'aide de la commune, en particulier financière, pour le remplacement de la chaudière de l'église. Ils ont d'ores et déjà présenté des devis. Plusieurs solutions sont actuellement à l'étude ; le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire a été sollicité afin de connaître les possibilités de raccordement de l'église au réseau de chaleur communal.

## **CHAUFFERIE BOIS**

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature d'un contrat de fourniture de chaleur avec la société Léa et Léo qui assurera la gestion de la crèche en remplacement du CLAFR du Haut-Pilat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce nouveau contrat reprendra les clauses et conditions, notamment financières, de celui qui a été signé avec le CLAFR en 2011.

## **THD - DENOMINATION DES VOIES**

Le conseil municipal déplore que les travaux de mise en place de la fibre aient pris un certain retard.

Sur proposition de Régis Bonnefoy qui rappelle la nécessité pour chaque habitant de disposer d'une adresse précise afin de bénéficier du THD, le conseil municipal décide de confier à la Poste une mission d'assistance pour réaliser la dernière tranche des travaux de dénomination des voies et de numérotation des immeubles.

## **SCOT SUD-LOIRE**

Madame le Maire et Hervé Bernard, qui ont participé à une réunion de concertation sur le nouveau projet de SCOT, invitent le conseil municipal à prendre connaissance de la première esquisse en consultant le site : <http://www.scot-sudloire.fr>.

## **SALLE POLYVALENTE**

Régis Bonnefoy rappelle qu'une cérémonie sera organisée le 16 février conjointement par la commune et le BCJM à l'occasion de la dénomination du gymnase Noël Grange.

## **COMMUNICATION**

Madame le Maire et Martine Mancier font le point sur la préparation du bulletin municipal qui devrait être distribué entre le 27 et le 31 décembre.

Le prochain Petit Jonzieutaire est prévu fin janvier.

## **AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES**

### **ECOLE**

Monique Chardon donne le compte rendu du conseil d'école du 12 novembre :

- une nouvelle enseignante a été nommée en septembre.
- Les parents délégués sont au nombre de quatre, une déléguée est nouvelle, un poste reste vacant.
- Comme prévu, avec 116 élèves, les effectifs sont en baisse (Madame le Maire va intervenir auprès des familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles d'autres communes afin de les inciter à les inscrire à Jonzieux).
- La directrice a présenté le règlement intérieur.
- La mairie est remerciée pour les travaux qu'elle a pris en charge.
- L'école a loué des tablettes numériques. (Régis Bonnefoy fait le point sur le projet numérique déposé par l'école en collaboration avec la commune : le dossier a été validé par l'Inspection Académique et transmis au Ministère).
- Comme chaque année, la commune prendra en charge l'organisation d'un cycle de natation à la piscine de Dunières pour les élèves de CP, CE1 et CM1.
- Les activités prévues dans le cadre du projet pédagogique sont présentées.
- Un nouveau projet musical est en cours avec le Centre Musical du Haut-Pilat.
- Le conseil d'école s'est terminé par les questions des parents (En ce qui concerne la cantine, le conseil municipal confirme que la nourriture doit être mangée sur place).

- Madame le Maire, suite à une proposition d'Hervé Bernard qui a eu des contacts récents avec Saint-Elie-de-Caxton, demande si l'école est intéressée par une correspondance avec cette commune québécoise jumelée avec Jonzieux. L'équipe enseignante va étudier les possibilités de contacts.

### **BIBLIOTHEQUE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention de partenariat passée avec le Département de la Loire pour la gestion de la bibliothèque est expirée.

Le conseil municipal approuve la nouvelle convention dont la durée est de trois ans.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION (CDG) DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA LOIRE**

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune au service mis en place par le Centre de Gestion pour l'accomplissement des formalités se rapportant aux dossiers Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

### **SICTOM VELAY-PILAT**

Michel Chardon donne le compte rendu du comité syndical du SICTOM du 5 décembre :

- A l'issue de la procédure d'appel d'offres, la société Altriom, de Polignac, a été retenue pour le traitement des ordures ménagères. Le transport des déchets sera assuré par une entreprise des environs de Polignac.
- Le SICTOM reste en attente de l'autorisation de la Préfecture afin de poursuivre la rehausse d'une alvéole du Centre d'Enfouissement Technique.
- Il fait le point sur l'avancement des travaux d'aménagement de la déchetterie d'Aurec sur Loire et informe le conseil municipal qu'un accord a été passé avec Firminy afin que les habitants puissent, pendant la durée des travaux, utiliser la déchetterie de cette commune.

### **SYNDICAT DES EAUX**

La réception du chantier de la Tourette a eu lieu le 5 décembre.

Régis Bonnefoy confirme ses incertitudes quant aux modalités et au calendrier d'évolution des transferts de compétences eau et assainissement. Il indique que la communauté de communes Loire-Semène se positionne pour prendre ces compétences et alerte le conseil municipal sur les conséquences que cette situation aurait sur les communes du Syndicat des Eaux qui ne sont pas sur le Territoire de Loire-Semène.

Les travaux de construction de la nouvelle station de traitement de l'eau de Lherbret sont en cours d'achèvement.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT (CCMP)**

Madame le Maire donne le compte rendu du conseil communautaire du 14 novembre :

- Décision du bureau et du président prises par délégation du conseil communautaire (subventions, fonds de concours...) ;
- Vote des nouveaux critères d'attribution des places en crèche ;
- Acquisition d'une parcelle de terrain dans le cadre du projet d'aménagement de la zone économique de Saint Sauveur en Rue ;

- Acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de la Via Fluvia ;
- Attribution d'un marché de conception-réalisation d'un sentier ludique sur le site de dévalkart de Graix ;
- Mécontentement des élus quant aux dysfonctionnements et retards constatés concernant le déploiement de la fibre optique.

Madame le Maire et Régis Bonnefoy déplorent les dysfonctionnements constatés dans les agences postales communales en raison des règles fixées par la Poste qui ne prennent pas toujours en compte la notion de service public. Il est convenu que les conseils municipaux de toutes les communes de la CCMP disposant d'une agence postale délibéreraient afin de faciliter les démarches des usagers.

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL)**

Régis Bonnefoy rappelle que l'objectif du SIEL est que chaque foyer soit desservi par le Très Haut Débit (THD). Il précise que, lors du comité syndical du 14 décembre, les élus ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'achèvement du chantier de déploiement de la fibre optique.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Madame le Maire rappelle les résultats des enquêtes de recensement de 2009 et 2014 ; elle présente l'évolution de la population qui fait l'objet d'une actualisation annuelle par l'INSEE. La prochaine enquête de recensement aura lieu du 17 janvier au 16 février.

### **PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une équipe d'entretien de la nature du Parc Naturel Régional du Pilat a effectué des travaux de débroussaillage et d'élagage sur des itinéraires de randonnées.

### **CONCOURS DE FLEURISSEMENT**

Hervé Bernard fait le bilan de la cérémonie de remise des prix du concours communal de fleurissement, temps d'échanges très convivial entre les passionnés de fleurissement. Au concours départemental, la commune se voit attribuer un prix d'encouragement, Madame et Monsieur Rousset des Rases sont classés 5<sup>ème</sup> de leur catégorie.

### **11 NOVEMBRE**

Le bilan de la cérémonie du 11 novembre, à la mémoire de toutes les guerres, est très positif.

Pour terminer Madame le Maire rappelle que :

- Tous les Jonzieutaires sont invités aux vœux de la municipalité : vendredi 04 janvier à 19 h, salle polyvalente.
- Le repas des aînés aura lieu le mardi 22 janvier à l'Ouayaguette.

**Prochaine réunion du conseil municipal en février.**